

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOLRE-LE-CHATEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LETY Philippe, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Nombre de présents et représentés : 16

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2018

PRESENTS : Philippe LETY Philippe, Maire, Paul DUBRAY, Christian GOUVION, Brigitte BROUTIN, Marie-France GERARD, Adjoints au Maire, Patrick DEHEN, François BONAMY Conseillers délégués, Serge GUNST, Marie-Paule DELOFFRE, Marie-Claude LEPEZ, Vincent DESIR, Katherine MATTON, Corinne COUPEZ, Christian BINOIT, Bertrand LAPOUILLE, Yveline DESAUNOIS,

EXCUSES : Evelyne MAREAUX, Adjointe, Julien TROUILLIEZ, Catherine GERARD

SECRETARE DE SEANCE : François BONAMY

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23/02/2018

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 23/02/2018 est approuvé à l'unanimité et mis à la signature des conseillers présents à cette séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Exercice budgétaire 2017 - Approbation du compte de gestion de Madame OZIOL Laurence, receveur municipal.

2018.03.07

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **M. LETY Philippe**,
Après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2017** ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2016**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est régulier :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2017 au 31 décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2017** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

A l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

2018.03.08

Le compte administratif et le compte de gestion étant votés, Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à l'affectation définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.

- le compte de l'exercice 2017 fait apparaître un résultat de fonctionnement de :160 628,70 €
- les résultats de fonctionnement antérieurs reportés sont de :301 336,92 €
- le montant du résultat de fonctionnement cumulé,.....
- au **31 décembre 2017** soit le résultat à affecter est de :461 965.62 €

- le compte de l'exercice **2017** fait apparaître un résultat.....
- d'investissement de :8 059,29 €
- le résultat des engagements, dépenses et recettes.....
- de l'exercice 2017, est de : €
- le montant cumulé des résultats successifs au 31 décembre 2016
- est de :16 127,54 €
- le montant du résultat cumulé au **31 décembre** (avec les R.A.R.)
- de l'exercice 2017** est de : €
- le montant du résultat cumulé au **31 décembre** (sans les R.A.R.)
- de l'exercice 2017** est de :24 186,83 €

- le besoin de financement de la section d'investissement est de : NEANT €

Compte tenu des moyens détenus en fonctionnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter en investissement au compte 1068, la somme de : NEANT € et au compte 002 report à nouveau, la somme de 461 965,62 €.

BUDGET PRIMITIF 2018

Madame Corinne COUPPEZ, Présidente de la commission des finances présente à l'assemblée la section de fonctionnement du B.P. 2018 qui est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie les membres de la commission finances pour le travail de préparation.

Rappel des taux d'imposition de 1986 à 2017

ANNEE	TAXE D'HABITATION		FONCIER BATI		FONCIER NON BATI		TAXE PROFESSIONNELLE	
	Taux (%)	évol taux %	Taux (%)	évol taux %	Taux (%)	évol taux %	Taux (%)	évol taux %
1986	11,08		13,49		40,47		11,30	
1987	11,08		13,49		40,47		11,30	
1988	11,08		13,49		40,47		11,30	
1989	11,08		13,49		40,47		11,30	
1990	11,08		13,49		40,47		11,30	
1991	11,08		13,49		38,85	-4,00	11,30	
1992	11,08		13,49		38,85		11,30	
1993	11,08		13,49		38,85		11,30	
1994	11,08		13,49		38,85		11,30	
1995	11,08		13,49		38,85		11,30	
1996	11,63	4,96	14,17	5,04	38,85		11,68	3,36
1997	11,86	1,98	14,45	1,97	38,85		11,92	2,05
1998	12,22	3,04	14,88	2,98	38,85		12,28	3,02
1999	12,53	2,54	15,25	2,49	38,85		12,46	1,46
2000	12,53		15,25		38,85		12,46	
2001	12,53		15,25		38,85		12,46	
2002	12,90	2,95	15,70	2,95	38,85		12,83	2,96
2003	12,90		15,70		38,85		12,83	
2004	12,90		15,70		38,85		12,83	
2005	13,22	2,49	16,09	2,49	39,82	2,49	13,15	2,49
2006	13,55	2,50	16,49	2,50	40,81	2,5	13,47	2,50
2007	13,55		16,49		40,81		13,47	
2008	13,55		16,49		40,81		13,47	
2009	13,88	2,50	16,9	2,50	41,81	2,45	13,80	2,50
2010	14,30	3,00	17,41	3,00	43,07	3,00	14,22	3,00
2011	24,57		17,41		45,16		-	
2012	22,50	-9,2	17,50	3,00	41,00	-10,14		
2013	22,50		17,50		41,00			
2014	22,50		17,50		41,00			
2015	22,95	2,00	17,85	2,00	41,82	2,00		
2016	22,95		17,85		41,82			
2017	22,95		17,85		41,82			
2018								
	augmentation des taux d'imposition				diminution des taux d'imposition			

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

2018.03.09

Avant de présenter les recettes de fonctionnement, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur les changements des taux d'imposition.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et d'appliquer ceux de 2017, soit :

Taxe d'Habitation : 22.95 %
 Taxe Foncier Bâti 17.85 %
 Taxe Foncier non Bâti : 41.82 %

L'étude du budget peut alors reprendre, et l'ensemble du budget est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que les budgets ont toujours été établis dans l'intérêt de la commune et celle des citoyens. La commission « Projets Innovants » est chargée de monter un dossier « certificats d'énergie ».

ENCAISSEMENTS CHEQUES

2018.03.10

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'encaisser un chèque de l'assurance SMACL et d'AXA assurances.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à encaisser

- Le chèque d'un montant de **4 088,76 € (quatre mille quatre-vingt-huit euros et soixante-seize centimes)** pour le sinistre orage du 23 juin 2016.
- Le chèque d'un montant de **333,18 € (trois cent trente-trois euros et dix-huit centimes)** suite à la vente de l'ancien Kangoo.

REVERSEMENT SUBVENTION CNC NUMERISATION PARTIE CINEMATOGRAPHIQUE LE REX

2018.03.11

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 28/10/2011, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la numérisation du cinéma Le Rex avec un financement de

- La Région à hauteur de 17 329 €
- Le CNC
 - o L'Aide Sélective de 10 689 € remboursable par la taxe TSA (sur les droits d'entrée)
 - o Une avance remboursable de 24 300 € au titre du Cinénum (sur les sorties nationales).
- LE SFEIC pour 7 000 €.

La commune, ayant perçue cette avance, doit la rembourser et émettre en parallèle un titre du même montant à l'encontre de M BOUREL, exploitant cinématographique qui lui a un crédit à subvention sur les sorties nationales.

Par délibération du 28/10/2016 et 31/05/2017, le conseil municipal a accepté les remboursements de l'avance d'un montant de 4 392 € et 2 250 € au CNC et les titres de recette ont été mis auprès de M BOUREL.

Aujourd'hui, le CNC réclame un troisième avis des sommes à payer d'un montant de 2 560 € pour un remboursement de l'avance consentie au titre du Cinénum.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter** le remboursement de l'avance d'un montant de 2 560 € au CNC
- **D'émettre** le titre auprès de M BOUREL.

APPROBATION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN

2018.03.12

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L. 5211-20, L. 5211-61, L. 5212-16, L. 5711-1 à L. 5711-5 de ce code,

Vu le Code de l'Environnement notamment les articles L. 211-7, L.211-7-2 (différé), L. 211-12, L. 213-12 et L. 566-12-2,

Vu la loi d'orientation n° 88.13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,
Vu la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) (articles 56 à 59),
Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),
Vu la loi n° 2016-1087 du 8 Août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu les décrets n° 2014-846 : Mission d'appui, n° 2015-1038 : EPTB-EPAGE (codifiées), n° 2015-526 : Dignes et ouvrages (codifiées),

Vu l'arrêté du 20 Janvier 2016 définissant la « Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau » (SOCLE),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2008 portant modifications statutaires du syndicat intercommunal d'assainissement du nord (SIAN) et création du syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2008 portant transfert, par le Syndicat Interdépartemental des Eaux du Nord de la France (SIDENFrance), de sa compétence Eau Potable et Industrielle au SIDEN-SIAN et portant dissolution du SIDENFrance,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 21 Juin 2017 portant sur des modifications statutaires du SIDEN-SIAN ayant obtenu la majorité qualifiée dans le cadre de la consultation des membres du Syndicat conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité

ARTICLE 1 –

- ↳ **D'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 30 Janvier 2018.**

ARTICLE 2 -

- ↳ **D'approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat tels qu'annexés.**

ARTICLE 3 –

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Le présent acte administratif, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence gardé par la Commune pendant deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

STRATEGIE ET REHABILITATION DU PATRIMOINE PUBLIC (PNRA SIRPP)

Monsieur François BONAMY rappelle la volonté de la commune d'engager des démarches d'économies d'énergies et fait lecture du projet de délibération pour l'engagement de la collectivité dans la stratégie d'intervention et de réhabilitation du patrimoine public des collectivités du territoire Sambre Avesnois.

L'engagement de la commune serait sur 3 ans à raison de 1€ par habitant par an et porterait principalement sur

- La mise en place des actions visant à réduire ses consommations d'énergie au niveau des bâtiments
- La mise en place d'un suivi des consommations énergétiques de son patrimoine permettant ainsi de mesurer la performance du programme engagé et d'utiliser l'outil informatique mis à disposition par l'ADEME pour suivre ses consommations d'énergie
- Réinvestir les économies d'énergie réalisées grâce à l'intervention des Conseillers en Energie Partagée dans son/ses futur(s) projet(s) de réhabilitation.

Les stagiaires de l'ADUS ayant déjà travaillé sur le bilan énergétique de la commune, Monsieur BONAMY demande l'accord à l'assemblée de faire un courrier à l'ADUS pour un accompagnement gratuit en amont de la mise en place des CEP sur le territoire et d'inviter le PNRA lors de la prochaine réunion de conseil municipal, pour une présentation de la démarche SIRPP et CEP. Avis favorable est donné en ce sens.

SAUVEGARDE INFORMATIQUE

2018.03.13

Monsieur DEHEN informe l'assemblée qu'il est nécessaire et obligatoire de sauvegarder les données professionnelles.

En ce sens, plusieurs devis ont été demandés.

Les solutions proposent une sauvegarde sur site et hors site (externalisation) avec cryptage et intégrités des données, traçabilité des accès aux informations ; le matériel résiste aux incendies, inondations et aux chutes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, selon la procédure adaptée, décide de

- **De confier** la prestation à l'entreprise **Ricoh France**, pour une location financière de 5 ans à **119 € HT par mois**.
- **Autorise** le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au dossier.

SUBVENTIONS

Après avoir fait lecture des différents courriers, et après avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** :

- Aucune suite favorable n'est malheureusement donnée à la Ligue Française contre la sclérose en plaques.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire informe l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner de :

- L'immeuble sis Grand Rue appartenant à M MARCHANT
- L'immeuble sis 13, Rue du Quartier appartenant aux Cts JONNART
- L'immeuble sis 5, Rue de Beaumont appartenant à M et Mme DIVRY
- L'immeuble sis 4, Grand Rue appartenant à Mme LEMIRE

CONSEILS D'ÉCOLES

1) ÉCOLE MATERNELLE

Madame Marie-Paule DELOFFRE fait lecture du compte-rendu du conseil d'école du 15 mars 2018.

1-Actions du projet d'école

Le projet d'école suit le même axe que précédemment. En effet pour l'instant pas de nouvelles de l'inspection pour un nouveau projet.

2- APC (activités pédagogiques complémentaires)

Les mardis de 16h15 à 17h15 pour toutes les classes (sauf pour les TPS les PS qui ne sont pas concernés)

Mme Bailleul chorale (elle aura pris tous les MS/GS)

Mme Goguillon et Melle Nollet en remédiation

Mme Colot en informatique en élémentaire

3-PPMS (plan particulier de mise en sûreté)

Un 2^{ème} exercice est à faire avant le 31 mars 2018. Il s'agira d'un confinement avec mise en sûreté (centre de l'école) suite à un risque majeur d'origine naturelle.

4-Préparation de la rentrée prochaine

C'est officiel, il y a bien une fermeture de classe, donc Mme Bailleul perd son poste.

En septembre 2018 il y aura alors 3 classes.

Les effectifs sont pour l'instant les suivants : 17GS, 25MS, 17 PS et 6 TPS.

5-Personnel communal encadrant

Le contrat de Palmyre s'est terminé en mars et n'a pas été renouvelé. Donc l'emploi du temps du personnel présent l'après-midi a été modifié pour Valérienne et Corinne qui iront le matin dans la classe de Mme Colot et/ou au dortoir et ménage l'après-midi.

Mme Gilliard demande à ce que la mairie prévoit le fonctionnement de la rentrée prochaine (1 classe en moins des contrats qui se terminent ...)

6- Questions diverses.

Demander à ce que le centre de loisirs fasse sortir le nombre de lits nécessaires dans une autre pièce pour les prochaines vacances.

L'APE organise son premier loto le samedi 14 avril à 14h à la salle des fêtes de Solre le Château.

2) ÉCOLE PRIMAIRE

Monsieur Paul DUBRAY retranscrit à l'assemblée la réunion du Conseil d'école primaire.

Madame POTTIER, Directrice et l'équipe enseignante remercient

- La municipalité pour l'achat de 5 nouveaux ordinateurs qui viennent compléter la classe informatique, permettant aux élèves de travailler dans de meilleures conditions. Une dernière dotation d'ordinateurs en 2019 devrait finaliser le parc informatique.

- Monsieur Jean-Christophe CAUDRON pour le travail de préparation du matériel de la salle des sports.

-

Les devis des sorties prévues seront transmis à la mairie pour validation.

Madame Brigitte BROUTIN rencontrera Madame POTTIER pour la préparation de son départ à la retraite.

Monsieur le Maire précise que la moyenne des frais de fonctionnement sur 5 ans de l'école primaire sont de 67 665 € et 69 810 € pour l'école maternelle ce qui n'est pas négligeable.

BASE DE LOISIRS

Messieurs François BONAMY, Patrick DEHEN et Vincent DESIR font état d'avancement du dossier Base de Loisirs.

Le permis de construire a été validé par l'Architecte des Bâtiments de France et par le service instructeur de la communauté de communes.

Une première réunion a eu lieu avec l'architecte pour la préparation de l'appel d'offres. Rdv est donné le mercredi 04 avril 2018 pour lancer l'appel d'offres avec les dossiers de consultation remis par l'architecte.

Une deuxième réunion a eu lieu avec l'architecte et son père qui prendra le relais pendant son congé maternité, et le représentant de Camping-car Park qui a présenté un projet d'aménagement, le réseau de la structure qui amènera les potentiels visiteurs.

Pour rappel, le but de l'aire d'accueil est de proposer d'une part un service de qualité, complémentaire à celui du Valjoly, qui lui est gratuit mais sur un simple parking et d'autres part que les camping caristes participent à l'activité économique de la commune.

OPERATION NETTOYONS LA NATURE

Monsieur François BONAMY présente à l'assemblée le résultat de l'opération « Nettoyons la Nature du 18 mars 2018 ». 12 adultes et 6 enfants courageux ont bravé le vent glacial et la neige pour l'opération "Nettoyons la Nature".

Une participation décevante à imputer semble-t-il aux conditions climatiques, ou du travail peu intéressant ou du "j'en foutisme".

Néanmoins malgré ces conditions difficiles, la motivation de tous était forte ce qui a permis de ramasser plus ou moins 200 kg de déchets dont au moins 100 kg de bouteilles d'alcool., des habituels canettes fer, bouteilles plastiques ; déchets divers et malheureusement des déchets à base d'amiante, éternit et pneus.

Nous remercions la communauté de communes pour l'apport du matériel, de la mise à disposition des containers devant la déchetterie.

Vu la motivation des personnes présentes, de l'ampleur du travail, nous allons mener une réflexion visant à sensibiliser et trouver une solution pour mobiliser plus de monde lors de ce genre d'opération que nous pourrions renouveler plus souvent (avec les écoles, associations)

Nous souhaiterions aussi un partenariat avec la 3ca pour la continuité de mise à disposition des containers, il serait souhaitable aussi de pouvoir disposer de sas poubelle résistants et de couleurs différentes pour le tri.

TRAVAUX PREVISIONNELS AU COLLEGE DU SOLREZIS PAR LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil Départemental précisant que dans le cadre des opérations de reconstruction ou de restructuration des collèges, est prévu le remplacement du monte-charge du Collège du Solrézis devenu vétuste et la mise aux normes électriques de la demi-pension.

BILAN DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réunion du Comité de Pilotage des Maisons de Services Au Public du 19 février 2018.

Solre-le-Château ayant le meilleur résultat de visite de toutes les MSAP du Département, Monsieur le Maire se dit meurtri, avec son seul regret de ne pas avoir pu transformer le Point Relais Services du Département en MSAP malgré toutes les demandes faites auprès de Madame la Sous-préfet et du Président du Conseil Départemental, d'autant plus que les PRS d'Hondschoote et du Cateau Cambrésis accueillent les MSAP. A voir avec le Département !

Le Partenaire EDF s'est désengagé, possibilité pour les visiteurs de demander les cartes grise sur le site internet service public.

Un nouveau cahier des charges applicable en 2019 étudiera les bilans des MSAP existantes.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

La réunion communautaire du 27 mars sera vue lors du jour de la prochaine réunion de conseil municipal.

COURRIERS ET POINTS DIVERS

Monsieur le Maire fait lecture des différents courriers et points divers

- Suivi des Loyers : dans l'ensemble, le paiement des loyers se fait régulièrement. Un dossier FSL est en cours pour un locataire et une lettre de relance de la Trésorerie pour un autre.
- Effectifs restaurant scolaire, garderie :

Moyenne des Effectifs périscolaire	février	mars
○ Restaurant scolaire		
▪ Ecole primaire « Jean Mercier »	76.	76
▪ Ecole maternelle « La Ruche »	28.85	30.91
○ Garderie		
▪ Ecole primaire « Jean Mercier »	13.21	13.80
▪ Ecole maternelle « La Ruche »	5.71	5.42
- Pour information, accueil de loisirs 3Ca des vacances de mars : 31grands sur une capacité de 36, 16 petits sur une capacité de 16, soit 90.38% de taux de remplissage.
- Monsieur François BONAMY informe l'assemblée que l'Union Cycliste Solrézienne organise depuis plus de 20 ans, une course cycliste à La Longueville, course malheureusement annulée pour 2018 et qu'il serait bien de les dépanner en organisant la course à Solre-Le-Château. Plusieurs parcours sont à l'étude en essayant au maximum de ne pas gêner un plus grand nombre d'entre nous. Le budget prévisionnel est de 1 500 €, A voir pour limiter les dépenses, en trouvant des signaleurs, un speaker (Vincent DESIR se propose).

Fait en séance les jour mois et an susdits

Le Maire,

Philippe LETY